



Droits des grands parents suite à mésentente

Par **pauline**, le **30/07/2008** à **11:55**

Suite à un différend avec notre belle fille (infidélité de sa part suivie d'une grossesse), elle ne veut plus nous co,fier notre petite fille de 3 ans et demi en vacances. Ils vivent à Nancy et nous à Nantes. Que pouvons nous faire. merci pour votre aide

Par **jeetendra**, le **30/07/2008** à **14:36**

bonjour, vous allez être contraint de saisir le juge aux affaires familiales afin qu'il vous accorde un droit de visite en application de l'article 371-4 du Code Civil, le recours à un avocat est cependant obligatoire, cordialement

Par **solution**, le **01/08/2008** à **16:26**

Vous pouvez également, avant toute procédure conflictuelle, chère et longue, proposer via un courrier A.R. une médiation pour trouver une solution dans l'intérêt de l'enfant.